

Mercredi 19 avril 2017



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 205) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

M. FLETCHER

(N° 212) — *Loi sur les conflits d'intérêts/The Conflict of Interest Act*

---

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## **QUESTIONS ORALES**

## **PÉTITIONS**

M. SELINGER  
M. WIEBE  
M. GERRARD  
M. ALLUM  
M. MARCELINO (Tyndall Park)  
M. SWAN  
M. ALTEMEYER  
M. KINEW  
M. LINDSEY  
M. MALOWAY  
M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan)  
M<sup>me</sup> LATHLIN  
M. SARAN

## **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

#### **REPRISE DU DÉBAT (CINQUIÈME JOUR)**

Motion de M. le *ministre* FRIESEN

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan)

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore qu'en présentant le présent budget, le gouvernement provincial néglige les priorités de la population manitobaine, ignore les besoins des familles et des aînés et ne présente pas de stratégie claire, stratégique et inclusive pour l'avenir du Manitoba étant donné :

- a) qu'il n'a pas tenu sa promesse de protéger les services de première ligne et qu'il a réduit considérablement les services dont dépendent les familles;
- b) qu'en fermant trois salles d'urgence et un centre de soins d'urgences à Winnipeg, il laisse les familles du nord et du sud de Winnipeg sans accès en temps opportun à des soins d'urgence;

- c) qu'il a réduit de 20 % le budget consacré à l'infrastructure médicale en annulant des projets liés à la santé totalisant un milliard de dollars, notamment des installations essentielles comme Action cancer, un centre d'accès ou des cliniques de premiers soins dans le Nord;
- d) qu'il a ignoré la promesse faite pendant la campagne électorale de construire des milliers de places en foyer de soins personnels après avoir éliminé le Programme de l'équipe de soins hospitaliers à domicile et annulé la construction de foyers de soins personnels à Winnipeg et dans les régions rurales du Manitoba;
- e) qu'il n'a pas effectué de véritables investissements dans les programmes de santé voués à la prévention et à la vie saine, lesquels font en sorte que les familles et les aînés ne se retrouvent pas dans les salles d'urgence;
- f) qu'il a refusé pour une deuxième année de suite d'augmenter le salaire minimum, portant ainsi préjudice aux travailleurs à faible revenu qui sont en majorité des femmes et qu'il n'a pas présenté de stratégie de création d'emplois au profit des travailleurs manitobains;
- g) qu'il a fait des coupes de plusieurs millions de dollars dans le budget consacré au logement au Manitoba et qu'il n'a pas égalé les engagements pris par le gouvernement fédéral en matière de logements;
- h) qu'il n'a pas réussi à accroître la sécurité des communautés dans lesquelles habitent les familles et les aînés étant donné qu'il n'a pris aucun nouvel engagement pour prévenir la criminalité et faire face à ses causes profondes;
- i) qu'il a refusé de renoncer aux changements apportés au programme Candidats du Manitoba, notamment les frais additionnels et les obstacles qui découragent les nouveaux arrivants de venir s'installer au Manitoba;
- j) qu'il n'a effectué aucun investissement pour favoriser l'égalité entre les sexes et réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes dans le milieu du travail et qu'il a réduit les pouvoirs du Secrétariat de la situation de la femme;
- k) qu'il a investi si peu dans le système des garderies du Manitoba et que cet investissement répond seulement aux besoins de 3 % des personnes inscrites sur les listes d'attente;
- l) qu'il a permis des hausses de frais de scolarité postsecondaires allant jusqu'à 7 % et qu'il a déréglé les frais de cours;
- m) qu'il a équilibré le budget aux dépens des étudiants en augmentant de plus de 2 500 \$ par année l'impôt perçu auprès des nouveaux diplômés postsecondaires et qu'il a refusé d'investir dans les universités et les collèges;
- n) qu'il n'a élaboré aucune stratégie de formation et de création d'emplois à long terme au Manitoba visant à faire croître l'économie provinciale et à appuyer les jeunes en cette période d'incertitude et de changements économiques;

- o) qu'il n'a pas pris de nouveaux engagements quant à la construction d'écoles pour les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, comme l'école Waterford Green ou une école dans le sud de Brandon, qu'il n'a pas fait de nouveaux investissements dans des laboratoires de sciences, des ateliers, des salles de classe ou des gymnases pour les écoles publiques et qu'il a réduit de presque 30 % le budget consacré aux infrastructures scolaires à la suite de son élimination malavisée de l'initiative de réduction de l'effectif des classes;
- p) qu'il a réduit les crédits d'impôt accordés aux étudiants postsecondaires tout en offrant un allègement fiscal aux donateurs politiques pour les dons qu'ils font;
- q) qu'il a réduit les dépenses consacrées au réseau routier de presque 30 millions de dollars, ce qui s'ajoute aux réductions de presque 50 millions de dollars faites dans le budget précédent, alors qu'il est nécessaire d'investir dans des projets d'infrastructure stratégiques pour stimuler l'économie;
- r) qu'il n'a prévu presque qu'aucun investissement dans le Nord de la province et qu'il n'a pas établi de stratégie à long terme visant à faire croître l'économie du Nord, de plan de revitalisation de l'économie de Churchill ni de plan de collaboration avec les groupes autochtones visant à créer une vision durable pour les collectivités du Nord;
- s) qu'il n'a présenté aucune stratégie concrète de lutte contre les changements climatiques après avoir déposé un projet de loi régressif qui affaiblit les normes de protection des eaux et la réglementation environnementale,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M<sup>me</sup> KLASSEN

Que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa s), de ce qui suit :

- t) qu'il n'a pas abordé la question des personnes les plus vulnérables et qu'il n'a pas augmenté les prestations d'aide à l'emploi et au revenu à 75 % de la mesure du panier de consommation;
- u) qu'il n'a pas appuyé les progrès réalisés dans le domaine des soins de santé mentale et qu'il a gelé les fonds destinés aux services de santé mentale de manière globale;
- v) qu'il n'a pas appuyé le développement communautaire ni les réparations domiciliaires et qu'il a gelé les fonds accordés au programme Quartiers vivants;
- w) qu'il n'a pas appuyé les domaines de la science et de l'innovation et qu'il n'a pas effectué de mises à jour technologiques;
- x) qu'il n'a pas élaboré d'obligation de consultation relativement à un cadre de travail pour les collectivités autochtones;
- y) qu'il n'a pas appuyé les programmes de déjudiciarisation, tels que les tribunaux en matière de stupéfiants ou de santé mentale et les comités de justice pour la jeunesse;
- z) qu'il n'a pas protégé l'environnement et qu'il a réduit les fonds destinés à la Commission de protection de l'environnement et aux Sciences de l'eau et gestion des bassins hydrographiques;

- aa) qu'il n'a pas investi dans la promotion de l'accès à la propriété pour les familles autochtones;
  - bb) qu'il n'a pas appuyé l'éducation publique et qu'il a réduit les fonds accordés aux divisions scolaires;
  - cc) qu'il n'a pas conclu d'ententes pluriannuelles avec les organismes de développement communautaire;
  - dd) qu'il n'a pas appuyé les personnes vulnérables et qu'il a réduit les fonds destinés aux services d'aide aux victimes;
  - ee) qu'il n'a pas appuyé la sécurité communautaire et qu'il a réduit les fonds destinés à la prévention de la criminalité;
  - ff) qu'il n'a pas appuyé les personnes handicapées;
  - gg) qu'il n'a pas réussi à appuyer les enfants pris en charge par la province du fait qu'il continue à réduire les allocations spéciales pour enfants et qu'il a réduit le financement accordé aux organismes relevant des Services à l'enfant et à la famille qui affichent des résultats positifs;
  - hh) qu'il n'a pas alloué de financement pour un plan de prévention du suicide;
  - ii) qu'il n'a pas présenté de plan pour les collectivités des Premières Nations;
  - jj) qu'il n'a pas investi dans les soins de santé des régions rurales et du Nord et qu'il n'a pas indexé les budgets pour tenir compte de l'inflation;
  - kk) qu'il n'a pas respecté la résolution concernant le principe de Jordan adoptée à l'unanimité par l'Assemblée et qu'il a réduit de presque un million de dollars le financement accordé à la santé autochtone, soit 33 % du budget total des Relations stratégiques autochtones;
  - ll) qu'il ne s'est pas engagé à affecter des fonds à la construction d'un gymnase pour l'École secondaire Kelvin et du terrain Dakota Alumni Field,  
(M. ALTEMEYER — 2 min)
- 

## **COMITÉ PLÉNIER**

### **COMITÉ DES SUBSIDES**

(96 h 32 min)

---

## **ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS**

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 17) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Amendment Act*  
(amendement [1] — M. SWAN)

---

## **APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE**

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières (exécution réciproque)/The Securities Amendment Act (Reciprocal Enforcement)*

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 3) — *Loi du Manitoba sur les régimes de pension agréés collectifs/The Pooled Registered Pension Plans (Manitoba) Act*

M. le *ministre* PEDERSEN

(N° 6) — *Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act*

M. le *ministre* CULLEN

(N° 7) — *Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended)*

M. le *ministre* WISHART

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology/The Manitoba Institute of Trades and Technology Amendment Act*

M. le *ministre* WISHART

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice/The Department of Justice Amendment Act*

## DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 16) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act*  
(M. MALOWAY)

Motion de M. le ministre SCHULER

(N<sup>o</sup> 19) — *Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba/The Efficiency Manitoba Act*  
(M. MALOWAY — 29 min)

Motion de M. le ministre SCHULER

(N<sup>o</sup> 20) — *Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle des corporations de la Couronne/The Crown Corporations Governance and Accountability Act*  
(M. SWAN)

Motion de M. le ministre FRIESEN

(N<sup>o</sup> 21) — *Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Act*  
(M. ALLUM)

Motion de M. le ministre FRIESEN

(N<sup>o</sup> 22) — *Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation et modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Act and Amendments to The Statutes and Regulations Act*  
(M. ALLUM — 11 min)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre COX

(N<sup>o</sup> 23) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**  
(M. SWAN)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 25) — *Loi sur la réduction des méfaits du cannabis (modification de diverses dispositions législatives)/The Cannabis Harm Prevention Act (Various Acts Amended)*  
(M. MALOWAY)

Motion de M. le ministre FRIESEN

(N<sup>o</sup> 28) — *Loi sur la viabilité des services publics/The Public Services Sustainability Act*  
(Période des questions orales — 2 min)

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN

(N<sup>o</sup> 29) — *Loi sur la restructuration des unités de négociation dans le secteur de la santé/The Health Sector Bargaining Unit Review Act*

(M. MALOWAY)

---

## DEUXIÈME LECTURE

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON

(N<sup>o</sup> 18) — *Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Act*

M. le *ministre* FRIESEN

(N<sup>o</sup> 24) — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON

(N<sup>o</sup> 26) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections/The Election Financing Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON

(N<sup>o</sup> 27) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

(Recommandé par l'administrateur)

M<sup>me</sup> la *ministre* CLARKE

(N<sup>o</sup> 30) — *Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M. le *ministre* WISHART

(N<sup>o</sup> 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

---



## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41<sup>e</sup> législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) — illimité]

---

## PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus d'un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

### PROPOSITIONS

M. YAKIMOSKI — Reconnaissance du droit d'auteur pour les enfants victimes de mauvais traitements

10. Attendu :

que la législation sur le droit d'auteur au Canada est de compétence fédérale;

qu'à l'heure actuelle, les personnes qui produisent du contenu illégal tel que la pornographie juvénile ou des images ou vidéos de voyeurisme sont considérées comme étant les auteurs et les propriétaires de ce matériel aux fins d'établissement du droit d'auteur;

qu'étant donné le caractère illégal de ce matériel, on peut raisonnablement supposer qu'une personne a été victimisée ou a subi de mauvais traitements dans le cadre de la production de ce matériel;

que les victimes devraient être habilitées à défendre leurs droits pour mettre fin à la reproduction et à la publication de tel contenu et qu'elles devraient pouvoir recouvrer les coûts associés à ces poursuites et recevoir des dédommagements à l'égard de la violation de leurs droits d'auteur;

que les gouvernements provinciaux et fédéral peuvent travailler en partenariat afin de veiller à ce que les droits des victimes soient renforcés,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à modifier les dispositions pertinentes du *Code criminel* et de la législation canadienne sur le droit d'auteur afin de veiller à ce que les droits d'auteur associés au contenu illégal appartiennent aux victimes de la création de tel matériel.

---